

POUR UN ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉS PSYCHOSOCIALES

Contribution au référentiel de soutien à la parentalité à travers la présentation
du travail d'équipes de recherche soutenues par le Fonds Houtman dans
le cadre des projets « Pauvreté »



ONE.be



TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE - LE RÉFÉRENTIEL DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ	4
INTRODUCTION - LES RECHERCHES-ACTIONS SUR LA THÉMATIQUE	6
1. DÉFINITIONS	7
1.1. La parentalité et le soutien à la parentalité	7
1.2 La précarité	8
1.3 La vulnérabilité sociale	8
2. PARENTALITÉ ET PRÉCARITÉ	9
3. CINQ « DÉFIS PARTICULIERS » POUR LES PROFESSIONNELS	10
3.1. Favoriser chez les parents une « prise de conscience » de la réalité vécue par l'enfant et de ses besoins	10
3.2 Valoriser les compétences parentales sans négliger leurs vulnérabilités et les répercussions sur l'enfant ..	13
3.3 Aller à la rencontre des personnes là où elles se trouvent, chercher à comprendre leur réalité	15
3.4. Faire une alliance parents-professionnels et co-construire un projet spécifique pour l'enfant.....	18
3.5. Mobiliser le réseau et les ressources pour casser la logique de précarisation et permettre la mise en place d'un projet personnel pour les parents	20
4. CONCLUSION	23
5. RESSOURCES	24
BIBLIOGRAPHIE	26
ELABORATION DU DOCUMENT	27

PRÉAMBULE

LE RÉFÉRENTIEL DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

En 2012, avec le soutien du Fonds Houtman, l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE), l'Administration Générale de l'Aide à la Jeunesse et le Délégué Général aux Droits de l'Enfant se sont associés pour réaliser un référentiel sur la thématique du soutien à la parentalité destiné à l'ensemble des professionnels en Fédération Wallonie-Bruxelles. Celui-ci a été conçu dans un processus de co-construction avec les professionnels de terrain de divers secteurs.

Le référentiel «*Pour un accompagnement réfléchi des familles*», est envisagé comme un outil invitant les professionnels à la réflexivité¹. Il contient des connaissances scientifiques, des principes d'actions, des valeurs partagées et des exemples concrets concernant le soutien à la parentalité. Il ne vise nullement l'exhaustivité (de connaissances, de pratiques, ...) ou l'établissement de normes, mais bien l'énoncé d'options pouvant constituer autant de points d'appui et de vigilance pour situer, analyser et réfléchir à sa propre pratique.

LE RÉFÉRENTIEL A DONC POUR OBJECTIFS :

- De proposer un cadre, des balises et d'ouvrir le débat ;
- De soutenir les professionnels dans leur réflexion concernant leurs pratiques ;
- D'aider les professionnels à prendre distance.



<http://www.one.be/professionnels/publications-professionnelles/details-publications/referentiel-de-soutien-a-la-parentalite/>

Ainsi, quatre grands principes ont été retenus pour circonscrire ce que pourrait être une politique globale de soutien à la parentalité en Fédération Wallonie-Bruxelles :

- L'enfant est au cœur du soutien à la parentalité ;
- Les parents ont des compétences ;
- Le soutien à la parentalité s'adresse à tous les parents ;
- La prise en compte des contextes de vie est nécessaire.

De plus, six balises viennent compléter ces principes. Il s'agit de certaines questions éthiques et de pratiques qui traversent la thématique du soutien à la parentalité dans le but de solliciter et soutenir les professionnels en contact avec les familles dans un cheminement réflexif :

- Prendre le temps de l'analyse ;
- Adopter une attitude de bientraitance à l'égard des parents ;
- (Re)connaître les autres acteurs ;
- Favoriser une réflexivité sur son intervention ;
- Un outil pour réfléchir à l'accompagnement de la parentalité ;
- Reconnaître collectivement les professionnels dans les risques qu'ils doivent prendre.

1. « La réflexivité suppose une démarche personnelle d'adhésion à l'idée de questionner ses pratiques, son fonctionnement, ses valeurs, ses représentations... » (Bernard Debacker, 2008)

Le présent document est une « contribution », c'est-à-dire un document qui alimente une thématique plus spécifique du soutien et de l'accompagnement à la parentalité. Il ne se prétend dès lors aucunement exhaustif, tant à propos de ce que recouvrent les vulnérabilités que les acteurs concernés et intervenants dans ces situations.

Les balises² et les principes³ exposés dans le référentiel sont d'autant plus importants à considérer lorsque les professionnels **accompagnent des parents en situation de grandes vulnérabilités et de précarité**. En effet, lorsque les professionnels rencontrent des familles vulnérables, il ne leur sera pas toujours évident de travailler selon ces principes et ces balises qui peuvent constituer de véritables défis dans leur pratique.

L'accompagnement de la parentalité a pour premier objectif le bien-être, la santé et le développement de l'enfant. L'objectif de cette « contribution » est donc de donner **aux professionnels de première ligne en contact avec des parents en situation de grande vulnérabilité**, des pistes de réflexion leur permettant **d'ajuster leurs pratiques et de cibler des priorités** dans leur accompagnement.

Il apparaît également que la distinction entre les notions de « soutien » et d'« accompagnement » à la parentalité telle que précisée dans le référentiel⁴ est parfois ténue. Il appartient donc aux professionnels de proposer aux parents de les

accompagner dans l'exercice et la pratique de leur parentalité en vue, le cas échéant, de leur permettre d'assumer leurs responsabilités parentales. Cette contribution s'adresse à tous les intervenants du champ médico-psychosocial au sens large. Néanmoins, il est important de souligner qu'il est nécessaire que chacun lise ce document en **tenant compte de son propre cadre de travail et de sa fonction**.

Bien plus que livrer un savoir, cette contribution soutient les savoir-être et savoir-faire des professionnels face à un parent et sa parentalité singulière en invitant ces professionnels à approfondir cette réflexion en équipe ou avec leur responsable. Dans le cadre de ce document, nous précisons que nous ne prétendons bien sûr pas à l'exhaustivité concernant les thématiques des précarités et vulnérabilités.

En outre, ces thématiques sont complexes, multidimensionnelles et en constante mutation, leurs visages et expressions prennent des formes différentes selon les époques, les contextes et lieux mais aussi en fonction des points de vue adoptés. Les outils et méthodologies présentés dans cette contribution sont des pistes plus que des recommandations. Il s'agit donc pour le professionnel de s'approprier ceux-ci en vue d'une adaptation pertinente selon le contexte dans lequel il évolue.

2. ONE, Administration Générale de l'Aide à la Jeunesse, Délégué Général aux Droits de l'Enfant, «*Pour un accompagnement réfléchi des familles*». Un référentiel de soutien à la parentalité, Bruxelles, ONE, 2012, p.20

3. Ibidem, p.16

4. Ibidem

INTRODUCTION

LES RECHERCHES-ACTIONS SUR LA THÉMATIQUE DE LA «PAUVRETÉ» SOUTENUES PAR LE FONDS HOUTMAN

Ce document s'appuie sur cinq recherches-actions qui ont été accompagnées par le Fonds Houtman dans le cadre de deux appels à projets portant sur le thème de la pauvreté, entre 2009 et 2013. Ces appels étaient intitulés « Pauvretés, Enfances, Familles » et « Lutte contre la pauvreté et les situations de précarité ».

Dans l'ensemble de cette thématique, dix-neuf recherches-actions⁵ ont été soutenues autour de trois priorités : l'accessibilité des enfants et des familles aux structures d'accueil, l'inclusion des jeunes notamment en matière scolaire et l'**accompagnement des familles en situation de grande vulnérabilité psychosociale**.

Cinq recherches-actions concernaient plus spécifiquement ce dernier aspect :

- « **Seconde Peau-Parentalité** » menée par ETAPE (Ensemble Travaillons Autour de la Petite Enfance), APALEM (Aide et Prévention Anténatale de l'Enfance Maltraitée) et l'Intergroupe Liégeois des Maisons Médicales ;
- « **Les Ani-mots – Ecrire, dessiner, et raconter pour agir sur les facteurs de paupérisation dans l'enfance** », menée par l'ASBL Foyer Familial de Charleroi ;
- « **Séparation, divorce et coparentalité - Nouveaux rôles parentaux dans le contexte de familles d'origine maghrébine** », menée par le Service Communal de Médiation Locale et l'ASBL « Lutte contre l'Exclusion Sociale » de Molenbeek-Saint-Jean ;
- « **Violences conjugales et parentalité** », menée par le Collectif contre les Violences Familiales et l'Exclusion (CVFE) de Liège et le Service d'Aide Sociale aux Justiciables de Verviers ;
- « **Parents malgré tout – Accompagnement parental par rétroaction vidéo** », menée par le Service d'Accueil Spécialisé de la Petite Enfance (SASPE) Home Reine Astrid de La Hulpe.

Ces recherches-actions ont donné lieu à de nombreuses discussions entre les cinq équipes de chercheurs-acteurs concernés par cette thématique et leur ont permis, ensemble, de mettre en évidence les démarches et postures professionnelles susceptibles de favoriser cet accompagnement en permettant l'expression du vécu, la participation, l'estime de soi et l'émancipation individuelle.

Les concepts repris ici seront illustrés par des vignettes cliniques et des témoignages recueillis dans le cadre de ces recherches-actions et choisis par les équipes de recherche elles-mêmes.

Au cours de la réalisation et de l'accompagnement de ces recherches-actions, les professionnels engagés ont exprimé que le défi de leur accompagnement des familles était de pouvoir prendre en compte les cinq postures professionnelles suivantes :

- Favoriser chez les parents une « prise de conscience » de la réalité vécue par l'enfant et de ses besoins ;
- Valoriser les compétences parentales sans négliger leurs vulnérabilités et les répercussions sur l'enfant ;
- Aller à la rencontre des personnes là où elles se trouvent, chercher à comprendre leur réalité ;
- Faire alliance parents-professionnels et co-construire un projet spécifique pour l'enfant ;
- Mobiliser le réseau et les ressources pour casser la logique de précarisation et permettre la mise en place d'un projet personnel pour les parents.

Ces cinq postures professionnelles formulées de façon concrète renvoient aux prin-

5. Pour ces 19 projets, voir les Cahiers du Fonds Houtman n°17 sur <http://fondshoutman.be/cahiers/>

cipes et balises du référentiel. Cette contribution détaillera donc chacune de celles-ci au regard de témoignages de chercheurs-acteurs.

Il nous paraît important de rappeler que les situations décrites dans ce document sont le fait d'équipes engagées et soutenues dans le cadre de recherches-actions. Selon leur cadre de travail, leurs ressources, leurs outils, il est possible que tous les professionnels ne puissent pas mettre en place de tels accompagnements et/ou utiliser les outils présentés. Néanmoins, **cette présentation a pour ambition de favoriser l'émergence de pistes de réflexion sur lesquelles les professionnels pourront se baser pour ajuster leurs pratiques et cibler des priorités dans leur accompagnement.**

Ce document a été rédigé selon trois niveaux de lecture :

- Le travail réalisé par les équipes de recherche: des extraits des recherches-actions
- Les explications et liens d'après l'exposé fait lors du colloque du Fonds Houtman du 28 novembre 2013 par Marylène Delhaxhe, membre du Fonds Houtman qui a accompagné les discussions



- Les commentaires et liens entre le référentiel et/ou des apports théoriques et ce document

1. DÉFINITIONS

Avant tout développement, il nous paraît important de présenter ici les définitions des termes « parentalité », « soutien à la parentalité », « précarité » et « vulnérabilité sociale » que nous avons retenues afin que chacun puisse lire ce document en se référant à un langage commun.

1.1 La parentalité et le soutien à la parentalité

Selon **Didier Houzel**⁶, la parentalité comporte trois composantes étroitement articulées entre elles :

- **L'exercice de la parentalité** se réfère aux aspects juridiques et symboliques, c'est-à-dire aux droits et devoirs des parents et aux normes sociales attendues ;
- **L'expérience de la parentalité** renvoie aux dimensions psychiques, aux émotions et aux représentations subjectives liées à la parentalité ;
- **La pratique de la parentalité** concerne les actes concrets de la vie quotidienne, les soins apportés à son enfant, le nourrissage, les interactions, etc.

Toutefois, dans certaines situations, compte tenu de la fragilisation des liens familiaux, ces trois composantes ne sont pas toujours exercées par la même personne.

Catherine Sellenet⁷ souligne que ces trois composantes de la parentalité sont largement influencées par les contextes affectif, familial, social, économique, culturel, juridique et institutionnel. Les parents ont des compétences qui s'acquièrent et se construisent mais les circonstances et contextes de vie peuvent affecter leurs compétences, à des degrés divers et selon des temporalités variables.

Ce qui nous amène à la définition du **soutien à la parentalité telle que définie en Fédération Wallonie-Bruxelles**⁸.

Cette définition comporte deux dimensions indissociables :

- La dimension pratique d'accompagnement de la parentalité : c'est-à-dire le travail concret réalisé par les acteurs en lien direct ou indirect avec les familles en matière d'accompagnement de la parentalité. Elle implique pour le professionnel de se rendre disponible aux côtés des familles, un certain temps, afin de les aider à trouver des solutions aux difficultés passagères ou plus durables qu'elles peuvent rencontrer. Le référentiel de soutien à la parentalité développe davantage cette dimension.
- La dimension socio-politico-économique de la parentalité : Cette dimension se concrétise par un ensemble de mesures politiques, qui vont venir tantôt faciliter, tantôt mettre à mal l'exercice de la parentalité. Dans le cadre des situations de vulnérabilités psychosociales, des interpellations et des actions seraient nécessaires notamment pour :
 - Améliorer les aides ciblées pour les familles monoparentales et à revenus modestes en général (accès à l'emploi, au logement) ;
 - Promouvoir l'alphabétisation et l'intégration sociale des parents primo-arrivants ;
 - Changer les représentations de la société envers les familles précarisées (politiques d'inclusion, etc.) ;
 - Promouvoir l'accompagnement des pères et mères lors de rupture des liens familiaux ;
 - Renforcer les lieux d'accueil de crise pour les familles ;
 - Promouvoir des mesures visant à lutter contre le surendettement ;
 - Améliorer l'offre et l'accessibilité des services de santé mentale.

6. HOUZEL Didier (dir), « Les enjeux de la parentalité », Ministère de l'emploi et de la solidarité, Ramonville Saint Agne, Eres, 1999

7. SELLENET Catherine, « La parentalité décryptée. Pertinence et dérives d'un concept », Paris L'Harmattan, 2007

8. ONE, Direction Générale de l'Aide à la Jeunesse, Délégué Général aux Droits de l'Enfant, « Pour un accompagnement réfléchi des familles. Un référentiel de soutien à la parentalité », Bruxelles, ONE, 2012, p.11

1.2 La précarité

La précarité est définie par **Joseph Wrésinsky**⁹ comme « l'absence d'une ou plusieurs sécurité(s), notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Elle conduit à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle devient persistante, qu'elle compromet les chances de réassumer des responsabilités et de reconquérir ses droits par soi-même, dans un avenir prévisible. »



Cette définition de Joseph Wrésinsky, à laquelle réfère généralement le Fonds Houtman dans ses travaux, présente plusieurs caractéristiques intéressantes. Elle a en effet l'avantage d'attirer l'attention sur le fait que la pauvreté est un phénomène complexe, multidimensionnel qui ne peut se définir objectivement ni une fois pour toute. La pauvreté est en effet davantage à considérer comme une notion relative, à resituer toujours selon les contextes dans lesquels se trouvent les individus et les familles, y compris sur le plan socio-politico-économique. Ainsi, elle évite l'écueil de se focaliser uniquement sur les caractéristiques et responsabilités individuelles en prenant également en compte les causes structurelles des problèmes. Cette définition fait en ce sens écho à la définition en deux dimensions du soutien à la parentalité présentée ci-dessus, qui encourage également les professionnels et responsables politiques à prendre conscience de l'importance d'envisager également les causes sociétales des problèmes lorsqu'on envisage le soutien à la parentalité.

Cette définition situe par ailleurs la précarité et la pauvreté sur un continuum, allant de l'absence de l'une ou plusieurs sécurité(s) à la situation où une famille cumule plusieurs difficultés. Les stratégies sociales, politiques, etc. seront spécifiques à chaque situation, la grande pauvreté impliquant une plus grande probabilité de nécessiter l'intervention de tiers pour apporter un soutien et/ou un accompagnement, notamment de la parentalité.

1.3 La vulnérabilité sociale

« La notion de vulnérabilité sociale renvoie quant à elle l'idée d'un risque social généralisé auquel tous les individus sont susceptibles d'être confrontés à un moment ou un autre de leur parcours ».



Cette notion correspond à une réalité (l'extension du phénomène de la pauvreté et la multiplicité de ses effets sur la vie des individus), mais on a souvent tendance à opposer vulnérabilité et responsabilité et à négliger les causes structurelles des problèmes en se focalisant sur les caractéristiques individuelles des personnes.¹⁰

9. WRESINSKY Joseph (1917-1988), Fondateur du Mouvement ATD Quart Monde. Nous avons choisi cette définition de la précarité étant donné qu'elle en souligne le caractère relatif et multidimensionnel. Une telle définition permet également de nuancer entre les situations de « précarité » (absence d'une ou plusieurs sécurités) et les situations de « grande pauvreté » (cumul de difficultés touchant à plusieurs secteurs de la vie).

10. Définition citée par Myriam Sommer, in : Les c@hiers du Fonds Houtman, « Pauvretés, enfances, familles », Numéro spécial n°17, novembre

2. PARENTALITÉ ET PRÉCARITÉ

Une parentalité « suffisamment bonne¹¹ » est indispensable au développement de l'enfant, à sa construction en tant qu'être humain. L'enfant ne peut se développer sans lien, sans attachement, sans sécurité.

Au regard des définitions développées ci-dessus, il apparaît que la précarité peut affecter la parentalité dans ses différentes composantes. Comme le précise Gérard Neyrand, « la précarisation des familles ne concerne pas seulement la dimension matérielle et économique, c'est aussi une réalité relationnelle et psychologique¹² ». L'association d'une précarité économique, professionnelle et relationnelle exacerbe les tensions, le stress, l'isolement. En effet, nous constatons davantage de séparations conflictuelles dans les milieux économiquement défavorisés. Par ailleurs, dans les familles immigrées, l'opposition entre les références matrimoniales et sociales du pays d'accueil par rapport au pays d'origine peuvent entraîner un réel désarroi identitaire qui peut aboutir à une violence familiale comme exutoire de cette menace identitaire. Plus l'enfant est jeune, plus le risque de répétition transgénérationnelle de cette précarité aux multiples facettes est important.

En Belgique, deux moyens sont utilisés afin de déterminer l'état de pauvreté d'un individu :

- En se basant sur les revenus¹³: un enfant sur cinq de moins de deux ans vit dans une famille en situation de pauvreté.
- En se basant sur l'indicateur SMD (Severe material deprivation¹⁴): un enfant sur dix est privé d'au moins deux des besoins de survie et de sécurité.

La précarité touche particulièrement les familles monoparentales (parents élevant seuls leur(s) enfant(s)) et les familles ressortissant d'un pays hors union européenne. Le nombre de familles monoparentales a fortement augmenté depuis les années 80 et touche davantage les femmes. Cet accroissement semble d'autant plus toucher les femmes déjà précarisées, ce qui entraîne une précarisation accrue. La Banque de Données Médico-Sociales de l'ONE¹⁵ montre l'importance de ce problème dans la population d'enfants fréquentant les consultations pour enfants : 9,3% des enfants âgés de 30 mois vivent dans une famille monoparentale (6,5% à 9 mois), 17,2 % des enfants de 9 mois vivent dans une famille sans revenu fixe ou avec un revenu de remplacement, 12 % des enfants de 9 mois vivent dans une famille où la mère ne parle pas ou peu le français. Par ailleurs, 45,5% des mères sont au chômage ou au foyer (« inactives »).

Ce document est l'occasion de mettre en évidence les actions et postures professionnelles adoptées par les équipes et les outils qu'elles ont conçus afin d'accompagner et soutenir au mieux les familles en situation de vulnérabilité/précarité.



11. Winnicott attribue ce terme initialement à la mère et l'a ensuite étendu à la « famille suffisamment bonne », y incluant le père et les autres adultes familiers de l'enfant – WINNICOTT D.W. « La famille suffisamment bonne », Editions Payot & Rivages, 2010 !

12. NEYRAND Gérard, « Monoparentalité précaire et femme sujet » Eres 2004

13. <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/travailvie/eu-silc/pauvrete/> Le seuil de pauvreté équivaut à 60% de la médiane du revenu disponible, à l'échelle individuelle. Pour SILC 2016, cela correspond au calcul suivant : 60% de 22.295 euros par an équivaut pour une personne isolée à un seuil de 13.377 euros par an, soit 1.115 euros par mois.

14. « Selon l'indicateur SMD (Severe material deprivation), une personne est considérée comme étant en situation de privation sévère lorsqu'elle est confrontée à au moins quatre des neuf problèmes suivants : l'endettement, le fait de ne pas pouvoir se permettre au moins une semaine de vacances par an, le fait de ne pas pouvoir se permettre de manger de la viande, du poisson, du poulet au moins tous les deux jours, le fait de ne pas pouvoir faire face à des dépenses imprévues, le fait de ne pas pouvoir chauffer suffisamment son habitation, le fait de ne pas posséder de lave-linge, de téléviseur, de téléphone ou de voiture. » in Les Cahiers du Fonds Houtman, numéro spécial 17, novembre 2013, p.6

15. http://www.one.be/uploads/tx_ttproducts/datasheet/Rapport_BDMS_Subregional_Brabant_Wallon_2017.pdf

3. CINQ « DÉFIS PARTICULIERS » POUR LES PROFESSIONNELS

Les difficultés de la parentalité dans les situations de grandes vulnérabilités peuvent être telles que l'accompagnement des professionnels peut s'avérer être un véritable défi. En effet, comme mentionné précédemment, cinq postures professionnelles ou « défis particuliers » se sont retrouvés de façon constante dans les recherches-actions « pauvreté » et peuvent ainsi servir de repères dans une démarche globale d'accompagnement de la parentalité.

Ces postures sont, pour rappel, les suivantes :

- Favoriser chez les parents une « prise de conscience » de la réalité vécue par l'enfant et de ses besoins ;
- Valoriser les compétences parentales sans négliger leurs vulnérabilités et les répercussions sur l'enfant ;
- Aller à la rencontre des personnes là où elles se trouvent, chercher à comprendre leur réalité ;
- Faire une alliance parents-professionnels et co-construire un projet spécifique pour l'enfant ;
- Mobiliser le réseau et les ressources pour casser la logique de précarisation et permettre la mise en place d'un projet personnel pour les parents.

L'ordre dans lequel ces « défis particuliers » sont présentés est aléatoire. Le premier n'est pas plus important que le cinquième. Ils peuvent être indépendants les uns des autres, mêmes s'ils apparaissent généralement complémentaires et nécessaires.

3.1. Favoriser chez les parents une « prise de conscience » de la réalité vécue par l'enfant et de ses besoins

Face aux préoccupations multiples, au stress, à la violence, à l'isolement vécus par les parents, ces derniers peuvent détourner leur attention de leur enfant (avec ses besoins spécifiques). Celui-ci risque, dans certains cas, d'apparaître comme un fardeau supplémentaire. Son vécu, sa souffrance, son évolution psychomotrice ou ses difficultés peuvent donc passer inaperçus, ne pas être repérés par les parents, d'autant plus quand l'enfant est très jeune. Favoriser cette prise de conscience chez les parents en situation de précarité est l'un des défis des professionnels. Les équipes de recherche ont créé et utilisé de nombreux outils permettant cette prise de conscience sans être culpabilisants. L'utilisation de ces outils avec les parents lors des entretiens va amorcer un cheminement chez ceux-ci et dès lors permettre le travail d'accompagnement de la parentalité.

Parmi les cinq équipes de chercheurs qui ont travaillé les questions d'accompagnement des parents en situation de grande vulnérabilité psychosociale, deux d'entre elles ont utilisé des outils pour éveiller la prise de conscience du/des parent(s).

La recherche-action « Violences conjugales et parentalité » (Aïcha Aït Hmad, Caroline De Vos)

Cette recherche-action a été menée conjointement par le **Collectif contre les Violences Familiales et l'Exclusion (CVFE) de Liège et le Service d'Aide Sociale aux Justiciables (SASJ) de Verviers**.

L'ASBL Collectif contre les Violences Familiales et l'Exclusion de Liège lutte aux côtés des femmes contre les violences entre partenaires et l'exclusion socio-économique. Il est solidaire de leur combat quotidien pour être respectées, faire valoir leurs droits et prendre la place qui leur convient au sein de la société. Il agit pour une société plus égalitaire¹⁶.

Le **Service d'Aide Sociale aux Justiciables (SASJ) de Verviers** est un Service d'aide aux victimes et d'aide psycho-sociale aux détenus et leur famille.

Ces deux organismes se sont rassemblés autour de ce projet spécifique au contexte des violences conjugales. L'objectif de cette recherche-action était de permettre aux parents de développer une approche réflexive sur leur parentalité, de prendre conscience de la souffrance de leur(s) enfant(s) et de se réapproprier leurs compétences parentales mises à mal par la violence.

« Même si la violence peut être considérée comme une expression d'une souffrance très ancienne...la plupart des pères ne perçoivent pas d'eux-mêmes les conséquences que ces événements ont sur le développement psychologique de l'enfant »

Caroline De Vos, psychologue au sein du Service d'Aide Sociale aux Justiciables de Verviers¹⁷

Trois étapes ont structuré cette recherche :

- Un entretien semi-structuré (enquête) auprès de pères et de mères
- Une intervention en groupe auprès de mères
- Une intervention familiale auprès des pères, des mères et des enfants afin de favoriser chez les parents la sensibilisation aux besoins de leur enfant et mobiliser les ressources parentales.

La méthodologie s'est organisée sur ces trois niveaux d'intervention complémentaires et progressifs. Chaque niveau s'est appuyé dans sa construction sur l'étape précédente et a participé à l'élaboration de la suivante.

Pour ce faire, l'outil des « figurines » présenté ci-après a été utilisé par les chercheuses dans les interventions familiales séparément avec les mères et avec les enfants. Il nous

16. <http://www.cvfe.be>

17. A. AIT HMAH, K. DE VLIEGHER, F. GLOWACZ, « Parentalité en contexte de violence conjugale : des représentations aux interventions. Protocole d'intervention » p.22

semble important de rappeler que l'utilisation de cet outil est faite dans un cadre bien précis qui nécessite le respect de conditions précisées dans la recherche¹⁸.

« Quand je suis à l'école, j'ai peur que mes parents se bagarrent, que la police arrive, que quelqu'un meure. Chaque fois que je rentre de l'école, quand j'approche de ma rue, je regarde s'il n'y a rien d'anormal, une ambulance ou des voitures de police »

David (11ans).¹⁹

Ainsi, mères et enfants sont amenés à faire vivre leur réalité familiale au moyen de figurines représentant différents animaux.

En effet, les enfants n'osent bien souvent pas ou ne peuvent pas exprimer leurs propres difficultés à leurs parents par peur de réactiver le conflit, de leur faire de la peine, etc. L'objectif poursuivi est de faire travailler les parents sur leurs représentations de ce que les enfants ont vécu pendant les épisodes de violence. Comme nous pouvons le constater dans la situation présentée ci-dessous, le recours à des figurines permet la métaphore, de se projeter sans parler de soi directement, de mettre en mots les émotions. Cela permet également de faire émerger les différences de vécu de chaque enfant lors des épisodes de violence familiale et de mettre en évidence les ressources de la fratrie.

Les témoignages suivants décrivent la manière dont les mères perçoivent leur enfant :

Extrait de la recherche-action « Violences conjugales et parentalité »

Yanis est un LAPIN : « Lui, il est dans son monde, dans son terrier. Il s'isole dans les livres, à l'école. C'est lui qui a subi le plus de violences mais il se protège. Il comprend avant tout le monde ce qui va se passer, il donne le signal de fuite à ses frères. »

Maman de Yanis (9 ans)²⁰

Louise est représentée par une poupée désarticulée : « Elle était toujours couchée, immobile dans son maxi-cosi, elle se faisait oublier, elle était terrorisée par les cris. Son regard me fuyait, sa tête était toujours sur le côté comme si elle m'en voulait, elle ne bougeait presque jamais. »

Maman de Louise (10 mois)²¹

La situation décrite²² ci-après montre comment un enfant évoque les différentes phases d'un conflit familial. L'expérience démontre aussi à quel point les enfants peuvent avoir un regard très pertinent sur les vécus et postures de chacun et sur la dynamique familiale.

Extrait de la recherche-action « Violences conjugales et parentalité »

Fig 1: Kevin a 12 ans, il est un des fils de Madame D. Il représente la famille pendant une des scènes de violence : papa/requin (petite taille), maman/perroquet (même taille que le requin), Benoit (13 ans)/pingouin, Kevin/dauphin, Julien (10 ans)/biche, les deux petits frères (5 et 3 ans)/ lapin et faon



Fig. 2: Kevin représente la situation familiale actuelle et met en scène son malaise suite à la séparation. Il perçoit son frère aîné comme se rapprochant du père, ses autres frères comme proches de la mère. Il évoque sa nostalgie, malgré les faits de violence, de la famille et le lien qui l'unit à son frère aîné.



Fig 3: Kevin décrit alors l'évolution de la situation familiale après la scène de violence. Il met surtout en lumière le rôle joué par la fratrie pour tenter de séparer les parents/protéger la mère du père et/ou protéger le père qui est perçu comme « malade », étant donné son hospitalisation suite aux épisodes violents..



Comme nous pouvons l'observer à travers cet exemple, l'impact de cet outil, essentiellement émotionnel, est extrêmement puissant, d'autant plus dans un contexte de famille en crise et ambivalente. En effet, suite à l'exercice, les parents sont fascinés par ce qu'ils ont mis en place inconsciemment,

18. A. AIT HMAD, K. DE VLIEGHER, F. GLOWACZ, « Parentalité en contexte de violence conjugale : des représentations aux interventions. Protocole d'intervention ».

19. Ibidem, p.23

20. Ibidem, p.63

21. Ibidem, p.64

22. Ibidem, pp. 87-88

ils se reconnectent avec leurs émotions en faisant tomber leurs mécanismes de défense. L'outil des figurines permet donc aux enfants d'exprimer leur(s) ressenti(s) et aux parents de prendre conscience de la souffrance de chaque enfant, mais aussi de leurs ressources.

La recherche-action « Les ANI-MOTS – écrire, dessiner et raconter pour agir sur les facteurs de paupérisation dans l'enfance » (Marie Kegels, Gwennaëlle Colaïanni, Anne Gasia, Lavinie Lovo)

Cette recherche-action a été réalisée par le Foyer Familial de Charleroi, maison d'accueil pour femmes et enfants.

Le Foyer Familial, situé à Charleroi, héberge temporairement des femmes en difficulté et leur(s) enfant(s). Animation, travail éducatif, accompagnement social et psychologique leur sont proposés.

Etant donné que les enfants ne sont pas de simples spectateurs de la tourmente familiale mais qu'ils en sont aussi les victimes, l'équipe du Foyer Familial de Charleroi, partant du principe qu'il est fondamental de pouvoir aborder ces situations avec eux a constaté qu'elle manquait d'outils ludiques pour permettre ce travail. Suite à cette recherche, l'équipe a pris la décision de créer un outil, ce qui a abouti à la réalisation de l'ouvrage « **Les Ani-mots - Histoires à lire et à partager...** ». Il s'agit de quatre histoires mises en mots, illustrées par les enfants eux-mêmes et nourries par leur vécu.

Fig 5 : Famille Bubulle ²³



« Au fond de l'océan vivent tranquillement des milliers de familles poissons. Je vais vous raconter l'histoire de l'une d'entre elles [...] Dans la famille Bubulle, je vous présente : Madame Bubulle, la maman [...] Jules, le grand de la famille. Jules aime beaucoup jouer avec ses copains. Il aime aussi très fort sa maman et son papa. Mais parfois, son papa est plus difficile à aimer, alors Jules est très triste. Julie, la petite sœur [...] Monsieur Bubulle, le papa. Il est à la fois un papa « gentil » et un papa « pas gentil » comme dit Julie. Parfois avec lui, on peut faire des chouettes choses. Mais parfois papa c'est aussi celui qui fait peur et mal à toute la famille. C'est vrai qu'il amène les ennuis à la maison, quand il va au café et qu'il y passe beaucoup de temps. Il arrive souvent que Monsieur Bubulle rentre saoul parce qu'il boit de l'alcool très fort [...] Chez les Bubulles, tout le monde se dispute [...] Les explosions, personne ne les comprend et tout le monde en a très peur ! Papa sait aussi comment provoquer une dispute [...] le plus souvent avec maman [...] Au début ce sont des discussions, mais très vite le ton monte, et il y a des cris, des gestes violents, des mots très, très méchants et qui font mal. Maman pleure parfois. Il arrive que Jules et Julie voient leurs parents se bagarrer, se frapper ou casser des objets [...] Alors, maman est fatiguée, elle n'en peut plus de toutes ces disputes. Elle ne croit plus que papa changera un jour [...] Oui Jules et Julie sont aussi très tristes. Ils ont peur. Pourtant, ils font tout pour être gentils, essayent de se faire tout petits [...] Alors, Madame Bubulle a trouvé une solution. Elle quitte la maison avec ses enfants pour quelques temps. Ils vont vivre dans un foyer pour poissons en difficulté. Au moins là, ils seront en sécurité... »

Ainsi, le livre « **Les ANI-MOTS : Histoires à lire et à partager...** » aide les enfants à reconnaître et exprimer leurs soucis et leurs vécus. C'est aussi un excellent outil pour permettre aux mères de découvrir le point de vue de leur enfant et amorcer le dialogue avec lui.

« La violence peut agir sur la capacité des mères à gérer le stress et à évaluer leurs besoins, mais également ceux de leurs enfants » ²⁴



3.2 Valoriser les compétences parentales sans négliger leurs vulnérabilités et les répercussions sur l'enfant

Comment mettre les vulnérabilités à distance, partir du positif quand la situation semble dans l'impasse ? Comme le propose le référentiel de soutien à la parentalité²⁵, s'appuyer sur les compétences parentales est important. Néanmoins, les reconnaître et les valoriser est parfois une gageure pour les professionnels. Ce travail nécessite des compétences d'observation fine tant au niveau de l'enfant lui-même que des interactions parents-enfants. Il requiert aussi un lien de confiance qui s'inscrit dans la continuité. À contrario, à force de vouloir s'appuyer sur les compétences, le professionnel peut minimiser les difficultés vécues par l'enfant et la non-adéquation des parents à répondre aux besoins de leur enfant avec les risques que cela entraîne pour sa santé et son développement. Le professionnel pourrait dans ce cas, ne pas solliciter le réseau d'aide extérieur à l'accompagnement de la parentalité et ne pas mobiliser les ressources susceptibles d'intervenir sur certaines difficultés spécifiques que la famille rencontre.



Il est donc important de rappeler ici que l'enfant est au cœur du soutien à la parentalité : « l'intérêt de l'enfant doit rester au centre des préoccupations »²⁶. Ainsi, « dans certaines situations, la tension entre les droits de l'enfant et les droits des parents doit être analysée dans toute sa complexité. L'évaluation de « l'intérêt de l'enfant » ne sera peut-être pas la même pour un parent, un professionnel ou un autre acteur du réseau de l'enfant et de sa famille. »²⁷ Notons toutefois qu'il arrive fréquemment que les professionnels entre eux ne partagent pas toujours le même avis concernant « l'intérêt de l'enfant ».

Le projet « Parents malgré tout ». (Jean-Marie Caby, Lotta De Coster)

Ce projet mis en place par le Service d'Accueil Spécialisé de la Petite Enfance (SASPE)²⁸ « Home Reine Astrid » consiste en l'utilisation de la rétroaction vidéo dans l'objectif de travailler le lien chez des parents dont les enfants sont placés dans le centre.

Le Service d'Accueil Spécialisé de la Petite Enfance « Home Reine Astrid », situé à La Hulpe, accueille des enfants âgés de 0 à 6 ans.

Les Services d'Accueil Spécialisés de la Petite Enfance (SASPE)²⁹ accueillent, de jour comme de nuit, de jeunes enfants dont les parents rencontrent des difficultés telles qu'ils ne peuvent pas, provisoirement, s'en occuper. Ces lieux permettent une prise en charge temporaire des enfants en vue de faciliter leur réinsertion dans le milieu de vie familial²⁹.

Dans la situation décrite ci-après, la méthodologie utilisée et les objectifs poursuivis dans le projet « Parents malgré tout » sont les suivants :

Lors des visites encadrées avec leur enfant placé au « Home Reine Astrid », les parents acceptent d'être filmés et s'engagent dans le processus durant cinq mois. Ainsi, sept séances de rétroaction vidéo sont prévues.

L'objectif premier de l'outil est thérapeutique : en effet, cet outil s'appuie sur des images et non sur la parole, qui peut parfois être dévalorisante. Il permet de (perce)voir des choses qui s'expriment par le langage non verbal et facilite le travail d'introspection chez les parents (qui se voient « en interaction » avec leur enfant). L'interaction est filmée puis visionnée avec les parents en recherchant et en tentant de souligner les éléments et moments positifs. Souvent, à partir de ces vidéos, une porte d'entrée s'ouvre et réenclenche quelque chose chez ces parents en grande difficulté. Ils prennent conscience tant de leurs compétences que de leurs difficultés par rapport à leur enfant. Le retour des parents sur ce travail est positif et le regard des intervenants change aussi. Le temps de communication avec les parents est très important et le feedback se fait avant la séance suivante.

L'objectif secondaire est évaluatif : y a-t-il suffisamment de bases en matière d'attachement et de progrès dans les interactions pour permettre un retour en famille après le placement ? Si le parent évolue au cours du temps, il est important de le soutenir car, dans les Services d'Accueil Spécialisés de la Petite Enfance, le retour en famille est de moins en moins fréquent. La complexité de plus en plus importante des situations dans lesquelles se retrouvent les familles est une piste d'explication à cette tendance, mais elle n'est pas la seule à envisager.

Dans les interactions, quatre axes sont analysés selon la théorie de l'attachement : **la sensibilité** (percevoir – comprendre – répondre), **la proximité** affective et physique, **l'engagement** (sécurité – connaissance du développement – discipline positive) et la réciprocité (communication – plaisir d'être ensemble – unicité de l'enfant). Si les parents sont présents tous les deux, **la dynamique relationnelle dans le couple** est également observée.

Plusieurs atouts se dégagent dans l'utilisation de cet outil, où l'observation est partagée entre le parent et le professionnel, ce qui permet une alliance thérapeutique :

- Le statut du parent est valorisé en tant que partenaire ;
- Le professionnel peut partir des aspects positifs relevés lors des observations ;
- Un pont est créé entre les représentations du parent et celles du professionnel ;
- L'image est à la fois plus forte et plus neutre que la parole ;
- Les difficultés sont abordées plus facilement.

25. ONE, Direction Générale de l'Aide à la Jeunesse, Délégué Général aux Droits de l'Enfant, « Pour un accompagnement réfléchi des familles. Un référentiel de soutien à la parentalité », Bruxelles, ONE, 2012.

26. Ibidem, p.16

27. Ibidem

28. Anciennement appelés « pouponnières ».

29. Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 avril 2009 portant réglementation générale et fixant les modalités de subventionnement des milieux d'accueil organisés par « l'Office » et des services d'accueil spécialisé de la petite enfance, M.B. 15 octobre 2009.

L'outil rencontre néanmoins des limites lorsque le parent ne s'investit pas, n'accepte pas la durée de l'intervention ou présente une maladie mentale grave non stabilisée. Dans ces cas, l'utilisation de la rétroaction vidéo est exclue³⁰.



Notons également que comme l'expliquent Humbeeck et Braconnier (2005)³¹, la relation parents-professionnels étant la plus prédictive de l'amélioration des compétences parentales, de la diminution du risque de maltraitance et donc de soutien au bon développement des enfants de la famille, il est fondamental de soigner la qualité de la relation entre les familles et les professionnels.

Extraits de la recherche-action « Parents malgré tout »³²

Situation de Th. et sa maman

Th. est un petit garçon âgé de cinq ans et demi. La fragilité de la maman, son immaturité et son manque d'autonomie (elle avait 16 ans au moment de la naissance de Th.) ont mené au placement. Th. (prématuré) présente des problèmes neurologiques et développementaux importants. Depuis l'arrivée de Th. à la pouponnière (à 3 ans), la maman a entamé un travail à l'Espace-familles qui lui permet d'améliorer sa relation avec Th. En vue d'un retour au domicile, l'équipe engagée dans la recherche-action a décidé de faire bénéficier cette famille monoparentale d'un accompagnement par rétroaction vidéo, en vue de renforcer davantage les compétences mises en avant par la maman.

Au cours de ces séances, l'intervenant a ciblé le travail sur trois axes: la proximité, l'engagement et la réciprocité mais également le renforcement du langage émotionnel et la fonction de cadrage. Le travail des compétences citées ci-dessus a été possible grâce aux différentes consignes proposées par l'intervenant. A titre d'exemple, la lecture, les jeux tels que le puzzle des visages, le jeu de la dinette, le soin etc. ont été divers moyens utilisés pour travailler. Globalement, la maman de Th. témoigne d'une bonne sensibilité.

Au départ, nous ne percevons pas de contacts physiques et la proximité affective reste limitée. C'est notamment grâce au jeu et au dessin que nous obtiendrons des résultats spectaculaires à ce niveau.

Suite au travail réalisé, les dernières rétroactions mettront en évidence une tendance de Th. et de sa maman à chercher une proximité physique manifestée notamment par du câlinage, couplée à une proximité affective.

En conclusion, l'accompagnement par rétroaction vidéo a permis de confirmer la présence de compétences adéquates chez la maman. Celles-ci ont pu être investiguées et renforcées grâce au travail qui a visé le renforcement des trois axes posant difficulté.

Les inquiétudes concernant les capacités de la maman à

mettre des limites semblent moindres. Le travail sur la reconnaissance des émotions et sur le plaisir partagé a permis de donner la possibilité à la maman d'arriver à verbaliser les émotions. Par conséquent, les observations faites lors du travail de rétroaction vidéo ont supporté la décision de retour en famille de Th.

Situation de M. et de ses parents

Les parents de M. ont bénéficié de l'accompagnement par rétroaction vidéo pour une période de 4 mois (septembre 2011 à janvier 2012). Plusieurs raisons ont justifié le choix de ce type d'accompagnement. Premièrement, les parents présentaient des difficultés de remise en question. Aussi, même si réguliers et collaborants, ils faisaient preuve de compétences parentales « adéquates » mais instables au fil des visites. Dans ces conditions, l'Espace-familles du SASPE Reine Astrid ressentait des difficultés pour envisager la prise en charge de M.

Le travail de rétroaction, de par la mise en confiance et en sécurité, aurait pu favoriser le changement, un effet thérapeutique et la mise à disposition d'un espace privilégié pour extérioriser ses propres compétences. Mais aussi, il aurait permis d'apporter un éclairage sur le type de prise en charge à suivre.

Sur les 4 mois, les rétroactions ont été interrompues pour un mois environ. Le choix d'un travail d'accompagnement par rétroaction a découlé d'une hésitation concernant la prise en charge de M.

La famille a rencontré l'intervenant 15 fois, mais les rétroactions n'ont eu lieu que lorsque les parents se montraient psychologiquement disponibles (collaborants, pas en conflit conjugal).

Les premières rétroactions ont permis de mettre en évidence des difficultés variées dans la relation entre M. et ses parents. Ces difficultés touchaient à la totalité des cinq axes: sensibilité, proximité, engagement, réciprocité et dynamique parentale.

Le travail de rétroaction effectué avec les parents de M. a permis de travailler et de renforcer de nombreuses compétences relatives aux cinq axes relationnels.

En particulier, nous constatons une légère amélioration de la sensibilité, dans la mesure où les parents commencent à questionner les besoins de M., mais ils présentent encore beaucoup de difficultés à détecter, à reconnaître et à fournir la réponse adéquate et rapide.

Dans l'axe proximité, les deux parents se montrent globalement adéquats, avec des contacts physiques et affectifs réciproques et chaleureux. La proximité affective est aussi présente avec reconnaissance de la détresse de M. et réconfort suffisamment adéquat.

L'engagement est présent, avec une volonté de bien faire et d'accomplir son rôle parental et éducatif. L'attitude relationnelle reste un point difficile pour la mère, laquelle est souvent directive, mais qui a montré de pouvoir être tendre et chaleu-

30. CABY J-M, DE COSTER L (dir), « Recherche-action « Parents malgré tout », Un accompagnement parental par rétroaction vidéo, Evaluation d'un dispositif thérapeutique original favorisant des liens parents-enfants de qualité et un développement de l'enfant harmonieux en SASPE », ULB, p.23

31. Humbeeck B., Braconnier V., « Modèle d'évaluation de la maltraitance en milieu précaire. La parentalité à l'épreuve de la précarité », L'Observatoire, 46, 56-62, p.15

32. CABY J-M, DE COSTER L (dir), « Recherche-action « Parents malgré tout », Un accompagnement parental par rétroaction vidéo, Evaluation d'un dispositif thérapeutique original favorisant des liens parents-enfants de qualité et un développement de l'enfant harmonieux en SASPE », ULB, pp.30-44

reuse. Le père ne présente pas de difficultés à ce niveau, sauf une attitude un peu effacée.

Comme nous remarquons dans la dernière feuille récapitulative, la difficulté majeure se situe dans l'axe de la réciprocité et concerne la difficulté de verbalisation des deux parents. Cette difficulté porte notamment sur la quantité du langage (qui est augmenté suite au travail de rétroaction) mais aussi sa qualité.

Nous pouvons donc conclure que les parents de M. présentent des bonnes compétences d'imitation, arrivant à appliquer lors des visites les remarques et les observations faites en rétroaction. Si les compétences de transposition semblent globalement présentes, elles nous semblent vite mises en échec face à l'imprévu et au stress (comportement difficile de M., conflit parental). Enfin, les compétences d'innovation nous semblent pauvres, les parents n'arrivant pas à proposer des nouvelles stratégies ou des nouveaux comportements spontanément.

3.3 Aller à la rencontre des personnes là où elles se trouvent, chercher à comprendre leur réalité

La formulation « là où elles se trouvent » peut se comprendre de différentes façons :

- Le travail du professionnel qui se rend à domicile est une démarche de rencontre qui peut offrir une sécurité et une facilité pour les parents eux-mêmes. Cela implique nécessairement de la part du professionnel un ajustement de sa posture professionnelle et un respect face aux conditions de vie qui peuvent être difficiles et différentes des siennes.
- Aller à la rencontre des personnes là où elles se trouvent peut également se comprendre comme le fait de considérer les parents avec leur système de valeurs et de les rejoindre là où ils sont dans leur histoire et leur réalité. De ce fait, il peut donc arriver que les professionnels soient heurtés par les contextes de vie, la réalité des familles avec qui ils travaillent.

« L'image cliché est que les familles pauvres ont le temps. Or, il y a énormément de contraintes qui pèsent sur ces familles. Dès que l'on connaît leur vie, on réalise les difficultés auxquelles elles doivent faire face. »³³



Ce « défi particulier » rejoint l'un des principes évoqué dans le référentiel de soutien à la parentalité qui renvoie à la nécessité de prendre en compte les contextes de vie des familles.

En effet, cela signifie que les professionnels peuvent « proposer une action spécifiquement adaptée à chaque famille dont les besoins auront été préalablement analysés en collaboration avec elle³⁴. »

Cela implique également de la part du professionnel « d'être capable de se décentrer de ses propres représentations de ce qu'est la parentalité (voire implicitement de ce qu'est la « bonne » parentalité »).³⁵

D'une manière globale nous pouvons donc conclure que le travail de rétroaction vidéo a permis de renforcer les compétences des parents de M., malgré la présence de points à travailler davantage. Le travail de rétroaction a permis d'apprécier l'évolution des compétences parentales lors des visites en pouponnière et pendant le travail d'accompagnement, donc à court terme. Mais encore, nous retenons que l'évaluation de la permanence de ces compétences sur le long terme et/ou en dehors d'une structure « sécurisée » et « cadrante » telle que l'Espace-familles présente toute son importance et son intérêt. Ceci permettrait d'estimer, de manière complète et globale, l'étendue de l'utilité d'un puissant outil tel que la rétroaction vidéo comme instrument fondamental de soutien à la parentalité.

Les équipes suivantes ont développé des outils et actions permettant d'aller à la rencontre des parents là où ils se trouvent en tenant compte de leurs contextes de vie.

La recherche-action « Seconde Peau - Parentalité » (Bruno Fohn, Valérie Gérouville, Sandra Fernandez)

Le projet « Seconde Peau » est mené par plusieurs opérateurs liégeois de soutien aux familles : *ETAPE* (Ensemble Travaillons Autour de la Petite Enfance), *APALEM* (Aide et Prévention Anténatale Liégeoise de l'Enfance Maltraitée) et *IGL* (Inter Groupe Liégeois des maisons médicales). Son objectif est d'élargir l'offre de services en soutien à la parentalité au bénéfice des populations précarisées.

Grâce à la mise en commun de l'expertise et des ressources de ces trois institutions locales ancrées dans le secteur hospitalier et dans les milieux de vie extrahospitaliers, les promoteurs de « Seconde Peau » souhaitent développer à la fois une structure d'intervention intégrée auprès des familles bénéficiaires et une structure de soutien aux intervenants de terrain.

Il s'agit d'une démarche proactive autour de la naissance qui comprend deux aspects : la pratique de terrain et la mise en réseau. Le premier aspect, l'accompagnement de familles, est assuré par une psychologue et une psychomotricienne. Le second aspect se traduit par des rencontres de « mise en réseau formative » réunissant les différents intervenants autour d'une situation particulière. « L'idée est de se rendre compte des contraintes et des objectifs de chacun [...]. Le but est de modéliser la démarche pour pouvoir la généraliser. »³⁶

33. Mme Ciselet, ASBL Badje, (Projet Pauvreté 2009, « L'extracolaire sans barrière »)

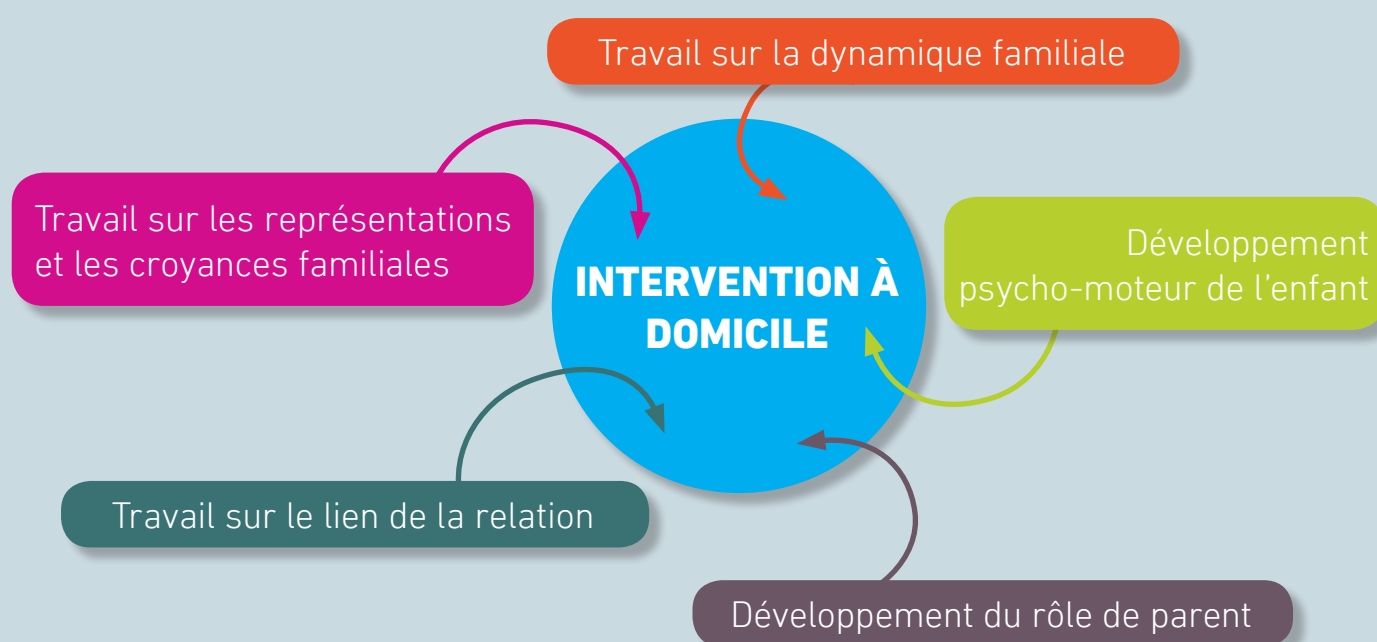
34. ONE, Direction Générale de l'Aide à la Jeunesse, Délégué Général aux Droits de l'Enfant, « Pour un accompagnement réfléchi des familles. Un référentiel de soutien à la parentalité », Bruxelles, ONE, 2012, p.19

35. Ibidem,

36. Bruno Fohn, psychologue du Service Universitaire de Gynécologie du CHR la Citadelle et membre du comité de pilotage et coordinateur du projet.

PAUVRETÉ ENFANCE FAMILLES :

SECONDE PEAU - INTERVENIR AU SEIN DES FAMILLES



Comme indiqué sur le schéma ci-dessus, l'objectif du premier aspect de la recherche « Seconde Peau – Parentalité » est d'élargir l'offre de services en soutien à la parentalité en faveur des populations socialement et psychologiquement précarisées. L'intervention s'inscrit autour du moment charnière de la naissance. La grossesse en elle-même, le post-partum et le début de la vie en famille avec l'enfant sont autant de moments où les modifications rapides et profondes de la dynamique familiale peuvent révéler des fragilités et compromettre le développement harmonieux de l'enfant, voire aboutir à des situations de négligence ou de maltraitance.

Une psychologue et une psychomotricienne ont accompagné une vingtaine de familles à domicile, agissant au niveau de l'enfant, des parents et de leurs interactions.

Pour les enfants : elles proposent des activités de massages et des activités psychomotrices réalisées avec le(s) parent(s). Ces rencontres avec la dyade parent(s)-enfant sont utilisées comme point de départ pour :

- Sensibiliser le(s) parent(s) aux capacités d'interaction et d'éveil de leur bébé et à l'importance des échanges avec lui ;
- Apporter des stimulations cognitives, psychomotrices et émotionnelles à l'enfant ;

- Optimiser les compétences parentales et permettre leur autonomisation progressive ;
- Renforcer le lien affectif parent-enfant ;
- Suivre le bon développement de l'enfant.

Pour les parents : elles proposent une prise en charge de leurs difficultés psychologiques et relationnelles qui a un impact sur le développement et le bien-être de l'enfant.

Extrait du projet « Seconde Peau »³⁷

La mère s'adresse à son fils de 20 mois : « Miguel, tu viens avec maman, on va faire une surprise à Valérie (l'intervenante Seconde Peau) ! » Elle revient alors avec un mini serpent entre les mains. Je l'avertis que comme discuté déjà les semaines précédentes, je considère qu'il s'agit d'un animal qui, en présence d'un bébé doit rester dans son terrarium. De plus, je n'aime pas du tout ça, j'ai peur et lui demande donc d'aller l'y remettre. Elle rigole et s'approche en me répétant : « vous voulez lui dire bonjour, touchez-le,... »

Face à mon refus et le maintien de ce que j'ai exprimé juste avant, elle s'approche de son fils avec le serpent. Miguel approche délicatement son petit doigt de la tête de l'animal, il sourit. La mère approche alors le serpent de sa bouche lui disant de faire un bisou à l'animal, ce que Miguel fait, toujours avec le sourire. La mère place ensuite le serpent sur le t-shirt de Miguel, celui-ci se raidit, sort son torse en regardant inquiet l'animal, il rit en grimaçant et en geignant. Je commente « Oooh oui, ça tu n'aimes pas, tu n'es pas rassuré! Tu préfères que ce soit maman qui le tienne,... » Rien n'y fait, la mère de Miguel continue de rire et s'amuse même des grimaces de son fils. Je poursuis alors : « reprenez le serpent, Miguel n'a pas l'air content, je vois qu'il fait une grimace... »

La semaine suivante, j'exprimerai au couple de parents mon souhait de reparler de ce qui s'est passé la semaine précédente. « Vous ne m'avez pas du tout entendue dans ce que je vous ai clairement dit de mon ressenti par rapport au serpent. Vous n'étiez que dans une chose : vouloir me faire caresser le serpent !

C'est vous et vous seule que vous écoutiez à ce moment-là. Vous avez refait la même chose avec Miguel : vous le forcez à faire avec le serpent ce que VOUS avez envie qu'il fasse. Souvenez-vous : Comment a-t-il réagi ? Vous vous souvenez ce qu'il a fait, quelle tête faisait-il ?...

Et le père de dire : « ce n'est pas parce que vous n'aimez pas les serpents qu'on n'a pas le droit de le faire aimer à notre fils ! Si moi j'aime les serpents, mon fils sera comme moi, je vais les lui faire aimer aussi ! »

La discussion met en avant chez ces deux parents une impossibilité à se mettre à la place de leur fils. « Mon bébé a l'air de se sentir comment ? Je crois comprendre que sa tête à ce moment-ci veut dire que... » : voici des questions que ces deux parents sont incapables de se poser spontanément.

Il en va de même lorsque le petit garçon ramené de la crèche par sa grand-mère reste planté au milieu du salon alors que son père continue de jouer à la playstation et que sa mère fait des virements sur l'ordinateur. L'intervenant Seconde Peau peut alors utiliser ce qu'il voit sur le moment présent - « qu'a-t-il l'habitude de faire, qu'aime-t-il faire quand il rentre de la crèche ? » « Ah oui tu regardes vers papa, tu as sûrement envie de lui dire bonjour ! Papa, il est occupé sur le jeu et il ne t'a pas encore regardé »

Et surtout reprendre cette scène avec les parents la semaine suivante : - « moi, la semaine dernière, ce qui m'a frappée, c'est d'avoir vu Miguel debout, un peu comme figé,...moi, j'ai eu comme l'impression qu'il attendait qu'on lui souhaite bon retour de la crèche, qu'on lui dise, qu'on lui montre qu'on était content de le revoir... »



Comme nous pouvons le remarquer, l'intervention à domicile permet donc d'aller à la rencontre des familles au plus proche de leurs réalités.

Le professionnel peut donc observer les relations parents-enfants dans leur milieu de vie et faire des constats qu'il n'aurait jamais pu faire si la rencontre avait eu lieu dans un bureau, par exemple.

Cette démarche permet tant au professionnel qu'aux parents de prendre conscience de leurs représentations, de leurs croyances, de leurs valeurs,...

Comme le montre la vignette ci-dessus, au-delà de la difficulté rencontrée par les parents d'écouter et d'observer ce que disent et/ou ressentent les autres, les parents de Miguel et le professionnel ne partagent pas le même point de vue concernant la place du serpent au sein de la famille et auprès de l'enfant.

Dans ce cas, le professionnel fait part de son point de vue aux parents qui ne comprennent pas sa vision des choses. Il est donc important que parents et professionnels se rencontrent et puissent en discuter sans que les représentations du professionnel entachent la relation et soient vécues comme LA meilleure façon de faire. Ensemble, parent(s) et professionnel chercheront une solution porteuse de changement et acceptable pour tous.

La recherche-action « Séparation, divorce et coparentalité: les nouveaux rôles parentaux dans le contexte de familles d'origine maghrébine » (Anne Verlaeken. Raphaël Bagnarol)

Cette recherche-action a été menée par l'**ASBL Lutte contre l'Exclusion Sociale** et par le **Service Communal de Médiation Locale de Molenbeek-Saint-Jean**.

L'objectif de celle-ci était d'appréhender avec les femmes de la communauté maghrébine, les vécus de séparation par des récits de vie individuels et par un travail en groupe autour de ces récits. Différents thèmes ont été mis en évidence suite à ce travail : la question de la monoparentalité au sein des familles maghrébines, les tensions entre tradition et modernité autour des séparations conjugales, les tensions aussi entre les différents modèles familiaux (coparentalité versus modèle traditionnel), la question de la transmission, de la remise en cause des valeurs héritées, la précarité socio-économique découlant de ces séparations... La problématique particulière des femmes « Cendrillon », mariées depuis l'étranger et devenues des « femmes d'ouvrage » dans leurs belles-familles, a aussi été mise en évidence.

La recherche-action « Séparation, divorce et coparentalité : les nouveaux rôles parentaux dans le contexte de familles d'origine maghrébine » a relaté la situation suivante :³⁸

Une femme d'origine maghrébine rend compte de son parcours depuis ses 12 ans. Elle raconte qu'elle a été mariée à cet âge, avec un homme qu'elle ne connaissait pas. Il s'agissait d'une pratique courante dans les traditions de sa culture d'origine.

Elle a été mariée et déscolarisée. Ensuite, le couple est arrivé en Belgique, avec deux enfants. La violence s'est alors installée. Elle décrit un mari jaloux, colérique, paranoïaque, et qui lui imposait un isolement de tous, n'ayant pas même le droit de s'adresser à ses voisins. Elle décrit une violence physique accompagnée de pratiques de séquestration de la part de son conjoint. La dimension de la violence est également morale donc.

Elle décrit une relation d'emprise, de soumission et de dépendance avec cet homme, qui semblait ne lui reconnaître aucune autonomie ni liberté possible dans quoi que ce soit.

Elle a souhaité remettre en question son mariage, en dépit de la forte pression de son milieu d'origine, afin de s'offrir une vie meilleure, y compris pour ses enfants. La démarche n'a pas été facile et elle l'a largement vécue dans la solitude. Sa famille l'a en effet rejetée en réaction à ce décalage qu'elle imprimait par rapport à des traditions qui n'avaient jusque-là pas été remises en question.

Elle s'est démenée pour accéder à ses droits élémentaires (droit de travailler, de décider de ses faits et gestes, de s'occuper de ses enfants, de respecter ou non certaines traditions de sa propre culture, etc.) et semble y être parvenue.

Cet exemple montre que la monoparentalité, qui est déjà un contexte pouvant générer des difficultés, peut être encore plus complexe à vivre dans des cultures où elle apparaît encore plus éloignée d'une norme collective, et dès lors générer une souffrance d'autant plus importante.

Madame R



Ce témoignage évoque une situation que peut vivre une personne ayant grandi dans un contexte socio-culturel différent du nôtre. Il s'agit bien sûr d'un cas individuel et d'un exemple et ne signifie pas qu'il faille généraliser ni stigmatiser les personnes d'origine maghrébine. Cela attire notre attention sur les réalités parfois très complexes que peuvent vivre les familles que nous rencontrons en tant que professionnel et de mieux saisir les difficultés dans lesquelles elles peuvent se retrouver (isolement, conflits de loyauté, violence morale et physique, etc.), sans les juger.

Ainsi, dans le cadre de leur travail, les professionnels ont souhaité donner la parole à ces femmes pour qu'elles puissent s'exprimer sur leur vécu, leurs réalités,...

Cela permet tant aux professionnels de prendre du recul sur leur situation et de pouvoir prendre conscience de ce qu'elles ont pu mobiliser pour faire évoluer leur situation. Le groupe de parole permet aux participantes de rebondir et d'être soutenues tant par les professionnels que par les pairs.

En effet, en échangeant sur leur parcours, chacune peut se rendre compte qu'elle n'est pas seule à vivre cette situation et peut trouver dans le groupe un appui pour rebondir.

Quant au professionnel, il est présent pour accueillir le vécu, le ressenti de cette dame et la soutenir dans les démarches qu'elle souhaite entreprendre, dans ses droits et son rôle de femme, son rôle de maman.

3.4. Faire une alliance parents-professionnels et co-construire un projet spécifique pour l'enfant

Parents et professionnels sont amenés à regarder ensemble l'enfant, ses mouvements, ses réactions, comprendre ses émotions, jouer ensemble, réfléchir ensemble à son bien-être, à ses besoins, à son développement. Tout cela n'est possible que si les parents ont amorcé une prise de conscience et ont établi un lien de confiance avec le ou les professionnel(s). L'alliance parents-professionnel(s) se construit dans le cadre d'une relation adaptée, respectueuse et dans la continuité avec un professionnel suffisamment compétent pour à la fois regarder cet enfant et communiquer avec ses parents. Le projet spécifique pour l'enfant concernera la pratique de la parentalité, les soins, les interactions quotidiennes, mais aussi la socialisation de l'enfant et l'amélioration de son environnement.

Dans certaines situations, de façon provisoire ou à plus long terme, il n'est pas toujours possible d'établir cette alliance avec les familles. Dans ces situations, il sera néanmoins toujours essentiel de se montrer le plus transparent possible – dans la mesure du possible – avec les familles, à propos des décisions et actions qui seront prises en vue de la protection des enfants.

Face à ce constat d'impossibilité, il sera néanmoins important de réfléchir à des pistes d'intervention qui permettront d'établir progressivement cette alliance.

« Le parent a la possibilité de devenir un véritable acteur de la coéducation de son enfant »³⁹

38. « Séparation, divorce et coparentalité : Les nouveaux rôles parentaux dans le contexte de famille d'origine maghrébine » - Recherche-Action subsidiée par le Fonds Houtman dans le cadre du thème de la lutte contre la pauvreté et les situations de précarité et menée par l'ASBL Lutte contre l'exclusion sociale et le service communal de médiation locale de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean, pp.21-22

39. FOHN B., GEROUVILLE V., FERNANDEZ S., « Projet Seconde Peau – Bilan de fin de projet dans le cadre de la subvention du Fonds Houtman », 2012

La recherche-action « Seconde peau - Parentalité » (Bruno Fohn, Valérie G rouville, Sandra Fernandez)

Les situations d crites ci-apr s montrent l'alliance entre les parents et le professionnel dans le cadre d'une visite   domicile.

« Il est illusoire de penser que les familles accueillent toujours l'intervention de Seconde Peau   « bras ouverts », la premi re rencontre et la p riode d'essai peuvent alors s'av rer utiles pour laisser le temps aux parents pour accepter l'id e qu'ils ont besoin d'aide. Cette p riode nous permet  galement de v rifier si le cadre d'intervention « Seconde Peau » et les objectifs vis s par le projet correspondent   la demande des parents et est utile   leur situation. »⁴⁰

Extrait du projet « Seconde Peau »

Situation 1⁴¹ : rencontre d'une m re de 5 enfants dont 3 de moins de 2 ans

L'organisation familiale avec 3 b b s fait que c'est plus pratique s'ils sont au lit ou dans la chaise haute ou dans le lit cage. Le gar on de 2 ans est tr s actif, il bouge beaucoup s'il ne peut rester dans les bras de sa m re, pas de temps donc pour les b b s qui sont d pos s quelque part.

La venue de Seconde Peau et l'objectif de consacrer 1h de temps autour de l'enfant,   raconter ses progr s,   observer ses r actions,   prendre du plaisir dans le jeu... nous fait nous r unir tous sur le tapis (ou sur une chaise d'o  la m re regarde les enfants dans un premier temps). Face aux nombreux jeux, il appar it que la petite fille qui tient assise ne sait par contre pas quitter cette position.

- « si on te couchait sur le dos voir si tu te retournes ?... »
- « non, Sarah, ce n'est pas comme son fr re, elle bouge moins... »
- « Qu'en dit le p diatre de l'ONE ?... Que diriez-vous que ma coll gue psychomotricienne m'accompagne prochainement pour observer Sarah ? »
- « Vous avez vu ? Elle montre qu'elle est f ch e, Sarah, de se faire passer dessus et de se faire piquer syst matiquement ses jeux par ses fr res et s urs... »
- « Oui, elle me fait de la peine quand je la vois comme  a et qu'elle pleure... »
- «  a vous fait de la peine ? »
- « Oui, je voudrais pouvoir l'aider ! »
- « On pourrait se dire que d'ici la semaine prochaine quand je reviens, vous la mettiez 30 min/jour couch e sur le tapis dans le salon avec des jouets qu'elle aime bien »

Situation 2⁴² : rencontre d'une m re en couple, ils ont une petite fille de bient t 3 ans

Angoisses massives qui lui font perdre du temps avec sa fille, qui l'emp chent d' tre en relation avec elle.

V cu post-traumatique suite   un accident domestique sur sa petite s ur de 2 mois alors qu'elle est  g e de 7 ans.

« Je n'ai plus eu de m re depuis ce moment-l , elle s'est consacr e   notre s ur polyhandicap e et au d c s de celle-ci, elle s'est enferm e dans un chagrin monumental.

Depuis l'accident, c'est moi qui suis devenue la m re de mes plus jeunes s urs. »

Le long travail d' laboration rendu possible par l'implication de la maman et tout   la fois, souvent an anti par ses rechutes n cessite que l'intervenant de Seconde Peau soit un rep re stable et constant dans les hauts et les bas de ces dynamiques tr s actives. L'intervenant de Seconde Peau va encourager, mobiliser le parent   circuler dans des allers-retours entre sa propre enfance et l'observation de son enfant aujourd'hui.

Comment je peux m'autoriser   m'attacher   ma fille alors qu'on peut perdre son enfant soudainement ? Qu'on peut  tre m re tout en manquant pourtant terriblement   ses enfants ? Puis-je m'autoriser   faire mieux que ma m re ? Si je me mets   aller mieux, quelle place vais-je pouvoir prendre ? Quelle place mon compagnon qui a tout assum  (mon  tat psychologique, les besoins de notre fille, ...) jusque-l , me laissera-t-il ?

L'am nagement d'un espace-temps le plus s curisant possible pour cette m re est pass  de rencontres   domicile avec les parents et le b b ,   des rencontres individuelles de la m re dans le bureau de la Citadelle en alternance avec des visites   domicile. Puis l'ouverture sur un r seau de professionnels pour la maman me fait   pr sent travailler avec le couple conjugal, la petite fille ayant commenc  l' cole.



Comme illustr  par ces deux vignettes, nous pouvons constater que l'alliance entre parents et professionnels est n cessaire pour cr er une relation de confiance et permettre aux parents de prendre confiance en leurs comp tences pour qu'ensuite, ils puissent tenter de nouvelles fa ons de faire. C'est ce que nous pouvons observer lorsque l'intervenante de « Seconde Peau » propose   la maman de coucher sa petite fille sur le tapis 30 min /jour avec des jouets qu'elle appr cie pour lui apprendre   se d placer et  viter ainsi des crises lorsque ses fr res et s urs lui empruntent ses jouets.

Dans ce cadre, le professionnel ne se positionne pas en « expert », il est   l' coute du parent et fait des propositions que le parent est libre d'accepter ou non. Celui-ci est donc consid r  comme v ritable acteur de sa situation. En tant que professionnels, il ne s'agit donc pas de « faire   la place » des parents, ni de travailler sans eux mais de les consid rer comme de v ritables partenaires : il est donc n cessaire que le professionnel puisse entendre ce que le parent a   lui dire. S'il est de coutume de pr ciser que le parent peut/doit faire confiance aux professionnels, il semble important de pr ciser   nouveau que cette relation de confiance n'est pas   sens unique et qu'il est  galement n cessaire que le professionnel accorde sa confiance aux parents.

Ainsi, dans ce cadre, l'alliance entre parents et professionnels peut d boucher sur la mise en place d'un projet sp cifique pour l'enfant.

40. Ibidem p.31

41. Ibidem

42. Ibidem

3.5. Mobiliser le réseau et les ressources pour casser la logique de précarisation et permettre la mise en place d'un projet personnel pour les parents

Le cinquième et dernier « défi particulier » consiste à enrayer la logique de précarisation en mobilisant divers acteurs du réseau qui gravitent autour des familles et dont les collaborations et actions peuvent contribuer à la lutte contre la précarité (acteurs scolaires, aides structurelles en matière d'accessibilité au logement, aide à la gestion de l'endettement, rejoindre des associations actives auprès des publics précarisés, récupération des droits à la parole, à la citoyenneté, etc.)

Solliciter ce réseau social permet non seulement de faciliter le développement du projet personnel du (des) parent(s) mais peut également viser l'amélioration de ses conditions de vie, la récupération de ses droits et l'exercice de ses responsabilités.



Etablir des collaborations entre les différents intervenants auprès des familles permet d'assurer une complémentarité et une cohérence entre les actions menées par chacun. En effet, les familles en contact avec de multiples professionnels de secteurs différents ayant chacun des mandats spécifiques peuvent être désorientées et saturées par la multiplication des avis. Ces collaborations permettront de s'ajuster au mieux à la réalité des familles, à leur rythme et de cibler plus finement les actions à leur égard.

C'est en ce sens que la troisième balise proposée dans le référentiel ⁴³ « [re]connaître les autres acteurs » apparaît indispensable, afin de garder à l'esprit qu'il est primordial que les professionnels [re]connaissent les autres intervenants, leurs missions, leurs limites et contraintes et ce, afin de favoriser la collaboration et éviter un maximum d'incohérences.

En outre, sur base de la dimension socio-politico-économique de la définition du soutien à la parentalité, nous établissons également le lien entre ce cinquième défi et l'importance d'également prendre en compte et de solliciter/interpeller les acteurs et responsables qui peuvent, par leurs décisions ou actions, agir sur divers leviers qui contribuent à améliorer la situation socio-économique des familles, mais également à favoriser leur participation, en tant que citoyens à part entière, à la société. Cela peut se réaliser par exemple par la participation des parents à des groupes associatifs où ils peuvent rencontrer d'autres personnes ayant des intérêts et enjeux communs (associations de parents, maisons de quartier, associations diverses, etc.) Ils pourront s'y impliquer à des degrés divers.

La recherche-action « Séparation, divorce et coparentalité: les nouveaux rôles parentaux dans le contexte de familles d'origine maghrébine » (Anne Verlaeken, Raphaël Bagnarol)

Comme le montre cette recherche-action, reprendre un projet de femme, s'intégrer socialement et devenir autonome est un énorme travail pour une femme dans une situation précarisée (seule, éloignée de sa famille, sans travail, mal logée, accrochée à ses enfants comme seule bouée de sauvetage, ...).

En effet, face à ces difficultés, le travail en groupe a, d'une part, permis l'expression des femmes autour de sujets sensibles et difficiles. L'expérience de se dire, de se raconter au sein du groupe de paroles a produit soutien et reconnaissance pour chacune des participantes.

« La force du récit, en groupe cette fois, et son intérêt résident dans sa capacité à faire partager des émotions plus que dans son pouvoir de démontrer. Si chacun est narrateur à son tour, l'écoute des histoires des autres met au travail et suscite inévitablement des phénomènes d'échos par similitude ou par contraste. Chacun se fait ainsi l'anthropologue de sa propre histoire. » ⁴⁴

D'autre part, les chercheurs ont également constaté que face aux difficultés rencontrées, les femmes inventent des réponses aux contradictions qui les traversent. A travers ces paroles de femmes, les intervenants ont compris « au plus près » les transformations opérées dans leur rôle de mères, le difficile apprentissage d'une nouvelle identité de genre, la tension entre tradition et modernité dans la transmission des valeurs à leurs enfants et l'importance du réseau socio-juridique comme « levier » vers une émancipation.

Il ressort également la place importante donnée à l'école telle que décrite dans l'extrait ci-après :

Suite à la rupture familiale, l'école va rythmer davantage le cours de leur vie. Certaines semblent y prendre leurs marques. L'école est fort investie socialement par ces femmes qui « ne sont plus que mères ».

« Je suis toujours la première à payer, dans les réunions quand il y a une fête. » Elles suivent du mieux qu'elles peuvent, leurs enfants dans les études, parfois de trop près et la pression sur les enfants est forte. Quand une difficulté surgit, qu'un enfant est mis en cause au sein de l'établissement scolaire, elles peuvent alors éprouver beaucoup d'amertume. Elles sont prêtes à en découdre et à faire valoir leurs droits, protéger la progéniture. « Je n'accepte pas quand on met tout le monde dans le même sac. Par exemple, moi, à l'école, je fais tout pour élever mes enfants bien mais cette école ne m'aide pas. Au lieu qu'ils me soutiennent en disant « Tu fais tout pour tes enfants ! » J'essaie qu'ils soient bien, qu'ils soient respectueux. Je n'ai pas besoin de leur aide mais un petit encouragement, ça fait bouger les choses ! » Moi je l'ai ressenti comme une violence, sans limite ! Et le papier (un avertissement pour une décision de renvoi de son fils, 1er de classe !) il était prêt ! C'est quoi ça ! C'est un enfant de 10 ans, c'est pas un adulte avec une moustache ! » ⁴⁵

43. ONE, Direction Générale de l'Aide à la Jeunesse, Délégué Général aux Droits de l'Enfant, « Pour un accompagnement réfléchi des familles. Un référentiel de soutien à la parentalité », Bruxelles, ONE 2012, p 23

44. « Séparation, divorce et coparentalité : Les nouveaux rôles parentaux dans le contexte de famille d'origine maghrébine » - Recherche-Action subsidiée par le Fonds Houtman dans le cadre du thème de la lutte contre la pauvreté et les situations de précarité et menée par l'ASBL Lutte contre l'exclusion sociale et le service communal de médiation locale de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean, p.39

45. Ibidem, pp.58-59



Cette recherche-action ayant été réalisée avec un public féminin, il nous paraît important de préciser que ces difficultés peuvent également être rencontrées par les hommes. Ainsi, rester concerné par ses responsabilités parentales est aussi un énorme travail pour un père en rupture de liens familiaux, en désarroi identitaire, en recherche professionnelle,....

La recherche-action « Seconde peau - Parentalité » (Bruno Fohn, Valérie Gérouville, Sandra Fernandez)

Le projet « Seconde Peau » à Liège permet de (re)connaître le réseau. En effet, le second aspect de ce projet prévoit des mises en réseau formatives qui rassemblent les intervenants d'une situation particulière qui, en commun, retracent, la chronologie des événements devant un public de professionnels de la périnatalité et de la petite enfance. L'objectif n'est pas de travailler sur la situation elle-même mais de comprendre comment les intervenants fonctionnent entre eux autour d'une situation donnée, comment les dyna-

miques de la famille et du réseau professionnel s'articulent, résonnent entre elles, s'accordent et se désaccordent.

Cette approche permet d'apporter un éclairage plus large sur les logiques d'intervention de chacun, sur les contraintes et les limites mais également de (re)connaître les professionnels dans les risques qu'ils prennent.⁴⁶

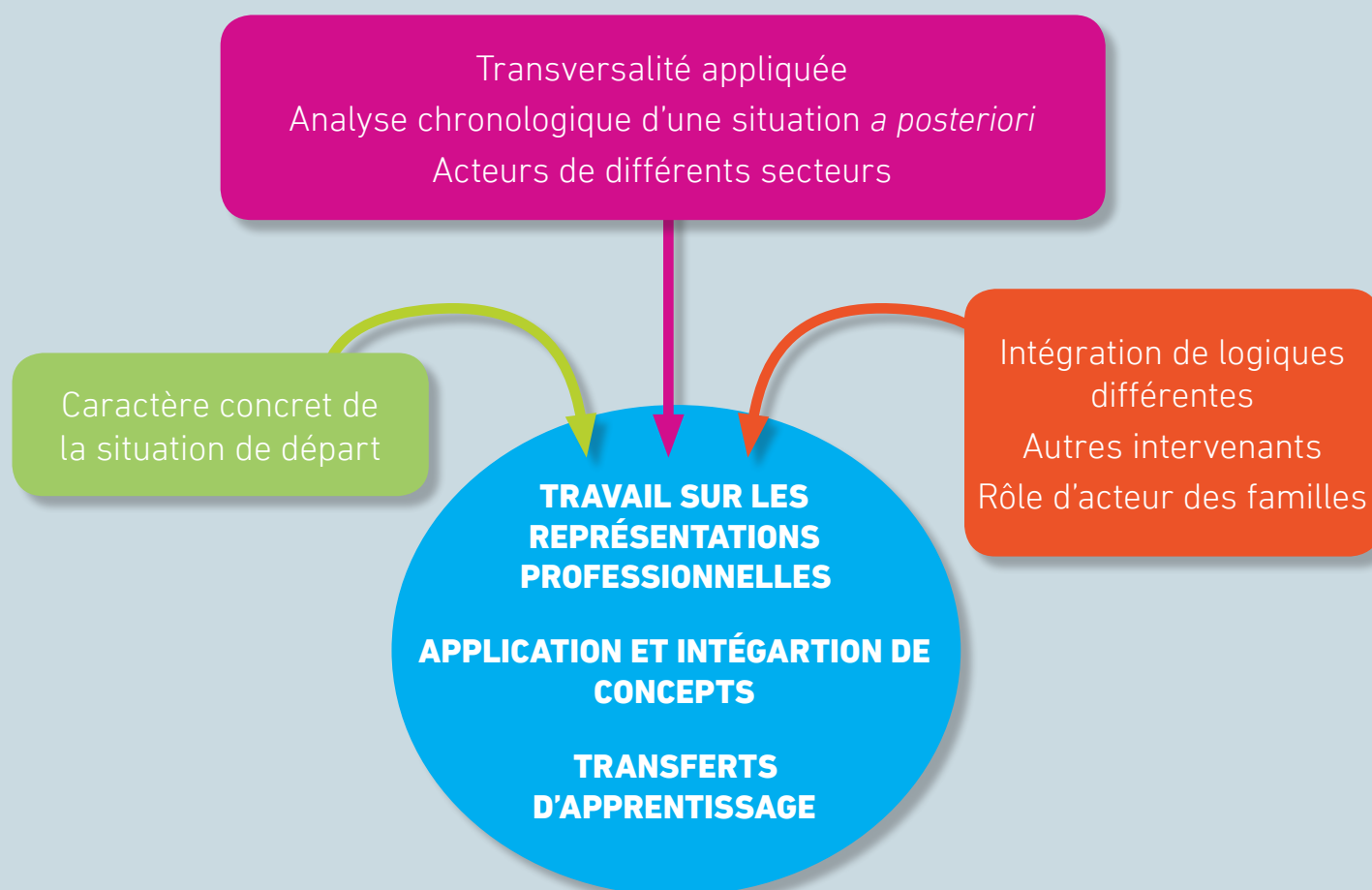
Ainsi, comme nous l'avons déjà évoqué, le projet « **Seconde Peau** » a pour objectif de soutenir la parentalité, ce qui permet aussi de soutenir le développement de l'enfant.

Il importe donc de :

- Développer les représentations et les capacités du parent : le réseau personnel
- Développer les liens sécurisés et porteurs entre parents et enfant : le réseau familial
- Soutenir le travail des intervenants : le réseau social
- Développer le réseau des professionnels : le réseau du « travailler ensemble »

PAUVRETÉ ENFANCE FAMILLES :

LES MISES EN RÉSEAU FORMATIVES



46. ONE, Direction Générale de l'Aide à la Jeunesse, Délégué Général aux Droits de l'Enfant, «Pour un accompagnement réfléchi des familles. Un référentiel de soutien à la parentalité », Bruxelles, ONE, 2012, pp.35-36

La première étape consiste à identifier une situation pertinente (c'est-à-dire intégrant une diversité d'intervenants et se déroulant sur une période d'un à deux ans), puis à demander aux parents s'ils sont d'accord de «prêter» leur situation pour ce travail d'analyse. Après accord des parents, les contacts avec les professionnels susceptibles d'intervenir lors de la mise en réseau sont pris. La plupart d'entre eux font part de leurs craintes par rapport à une telle méthodologie :

- Qu'en est-il par rapport aux parents concernés ? Sont-ils d'accord ? Quelles répercussions cette démarche va-t-elle avoir pour eux et pour la relation avec les intervenants ?
- Craintes par rapport à la présentation de ses pratiques de manière détaillée, qui plus est face à un groupe de pairs et en vue de susciter un débat
- Qu'en est-il du secret professionnel ?

Après explications de la méthode retenue et des aspects déontologiques, la quasi-totalité des intervenants a accepté la démarche.

Ainsi, un temps de préparation préalable à chaque mise en réseau est essentiel. En effet, il importe que les acteurs du réseau de ces familles – dont certains se rencontrent pour la première fois – qui retracent la chronologie de leurs interventions respectives puissent s'accorder sur les points saillants qui constitueront les axes de la présentation.

De plus, il est fondamental que les parents aient donné leur accord pour que leur situation puisse être exposée. Dans ce cas, ils signent un formulaire de consentement et leur position lors de la mise en réseau est à construire avec eux: soit ils ne souhaitent pas être présents et la situation sera anonymisée, soit ils seront présents et leurs place et interventions sont préparées avec eux.

Lors de la présentation, l'alternance de temps d'arrêt et de périodes de narration permet à la salle de réagir et d'élaborer des propositions relatives à la suite de la prise en charge. Ce méta-questionnement impliquant le public se déroule durant la dernière partie de la séance et cherche à identifier et analyser les dynamiques ayant agi dans la situation (entre la famille et les intervenants, et entre intervenants). Cela permet, via le processus de redondance, de mettre en évidence les leviers et freins qui ont été rencontrés. Ce déroulement permet aussi de fixer les apprentissages et de synthétiser ce qui s'est construit ensemble.

Un débriefing de la mise en réseau formative est organisé dans les semaines qui suivent entre les intervenants de « Seconde Peau » et les membres du réseau qui ont présenté la situation.

Enfin, comme expliqué, les parents ont également une place, ils sont invités à commenter l'ensemble de la prise en charge. Ainsi, l'intervenant qui a recueilli leur témoignage le rapporte en guise de clôture lors de la mise en réseau.

Les vignettes suivantes permettent de mettre en lumière la méthodologie utilisée par « Seconde Peau » lors des mises en réseau formatives.

Situation 1⁴⁷

Situation de départ : *dame vivant seule, en désinsertion psycho-sociale (hébergement aux Sans Logis, suivi en Service de Santé Mentale), avec une grossesse inattendue qui ouvre pour elle la question de l'adoption, qui sera finalement écartée. Madame traverse des épisodes difficiles au Centre d'hébergement qui décide de mettre fin à son hébergement dès la naissance, ce qui amène les intervenants suivant la grossesse à se mobiliser pour trouver une solution permettant à la mère de vivre avec son enfant.*

Les thèmes suscités par cette situation : *quelles logiques semblables ou différentes chez les acteurs travaillant avec les adultes et ceux de la prime enfance ? Multiplicité des intervenants, comment travailler ensemble? Comment se superposer? Comment s'articuler? Comment la famille s'y retrouve-t-elle?*

Situation 2⁴⁸

Situation de départ : *jeune fille de 15 ans enceinte, dans un contexte familial acceptant difficilement cette grossesse ; consultation en planning familial suivie d'une hospitalisation en service de pédiatrie en vue de permettre un travail d'accompagnement individuel et familial, avec orientation vers une maison maternelle en fin de grossesse. Intervention parallèle auprès de la famille du futur père et sur la dynamique de couple et entre les deux familles d'origine.*

Les thèmes suscités par cette situation : *Comment accompagner une grossesse à l'adolescence, et l'élaboration de l'enfant à venir chez les parents et grands-parents? La question de l'IVG et de sa répercussion chez les intervenants? Comment s'articuler entre intervenants? Comment accompagner une jeune fille et sa mère elle-même enceinte et en difficulté par rapport à la grossesse de sa fille ? Que faire des dynamiques familiales et de la transmission de génération en génération.*

La méthodologie utilisée lors des mises en réseau formatives semble répondre aux besoins et attentes du public à savoir prendre du recul par rapport aux situations en cours, sous l'angle du travail en réseau.

En ce qui concerne le travail avec les familles, connaître la situation globale d'une famille est un apport considérable car certains mécanismes ou dynamiques sont mis en lumière et permettent une prise en charge ultérieure ajustée. Le rôle de l'animateur est essentiel notamment pour cadrer les interventions du public et faire en sorte que chacun gère le secret professionnel. En effet, une discussion de ce type n'est pas sans répercussion pour les intervenants encore actifs au sein de la famille.

La mise en réseau formative permet également une meilleure efficacité du réseau.

Enfin, il a été difficile pour l'équipe d'évaluer une telle méthodologie auprès des parents à qui la parole a été donnée. C'est parfois simplement les mots d'un médecin ou la visite d'un intervenant à la maternité qui les a soutenus dans leur histoire.

47. FOHN B., GEROUVILLE V., FERNANDEZ S., « *Projet Seconde Peau – Bilan de fin de projet dans le cadre de la subvention du Fonds Houtman* », 2012, p.47

48. Ibidem

4. CONCLUSION

Cette contribution à la thématique de l'accompagnement des familles en situation de vulnérabilités psychosociales a été rédigée à la lumière et dans le cadre précis des recherches-actions soutenues par le Fonds Houtman de 2009 à 2013 dans le cadre du projet « Pauvreté ».

Elle a permis d'explorer et d'illustrer un ensemble de postures professionnelles auxquelles tous les professionnels sont confrontés et qui constituent un véritable défi puisque cela nécessite une réelle remise en question sur leurs pratiques.

Ce document a donc permis de montrer la créativité des équipes dans les outils et les méthodes d'approche des familles. La parole n'est pas, en effet, le seul vecteur d'accompagnement : figurines, vidéo, bande dessinée y rejoignent récits de vie et groupes de parole. L'utilisation de ces méthodologies particulières et de ces outils nécessite toutefois une expertise particulière et du temps.

Cependant, même si on ne peut utiliser les mêmes méthodes et les mêmes outils, tout professionnel peut s'inspirer des cinq « défis particuliers » et les garder comme fil conducteur, en développant par lui-même sa propre créativité. En effet, la réflexivité est une balise mise en évidence dans le référentiel de soutien à la parentalité, elle invite donc les professionnels à se décentrer, à chercher leurs propres outils et à les faire connaître.

Rappelons que ce document ne se veut pas exhaustif et qu'il existe de nombreux ouvrages, outils, méthodologies qui permettent de réfléchir et/ou de mettre en place un accompagnement pour les familles en situation de vulnérabilités.

Enfin, il est utile de rappeler la nécessité que certains professionnels conservent un rôle primordial en tant que groupes de pression afin de mobiliser l'action politique et améliorer le contexte socio-économique qui crée et entretient ces situations de grande précarité des familles

5. RESSOURCES

Voici quelques coordonnées qui pourront vous être utiles :

« Seconde Peau-Parentalité : ETAPE et APALEM Unis »,
menée par CHR Citadelle et la Fédération des Maisons Médicales de Liège ;

Boulevard du 12e de ligne
4000 Liège
Oriane Nève - 0470/ 82 81 16
E-mail : oriane.neve@secondepeau.be

« Les Ani-mots – Histoires à lire et à partager »,
menée par l'ASBL Foyer Familial de Charleroi

« LE 26 »
Rue de Montigny 26
6000 Charleroi
Tél : 071/ 324 898
E-mail : info@le26.social

« Séparation, divorce et coparentalité - Nouveaux rôles parentaux dans le contexte de familles d'origine maghrébine »,
menée par le Service Communal de Médiation et l'ASBL « Lutte contre l'Exclusion » de Molenbeek-Saint-Jean

ASBL LUTTE CONTRE L'EXCLUSION
Rue du Comte de Flandre, 15
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél : 02/422 06 11
E-mail : mediation.1080@molenbeek.irisnet.be

« Violences conjugales et parentalité », menée par le Collectif contre les Violences Familiales et l'Exclusion (CVFE) de Liège et le Service d'Aide Sociale aux Justiciables de Verviers;

CVFE	SASJ DE VERVIERS
Rue Maghin, 11	Rue de la Chapelle, 69
4000 Liège	4800 VERVIERS
Tél : 04/ 221 60 69	Tél : 087/33 10 89
E-mail : cvfe@cvfe.be	E-mail : sasj.verviers@gmail.com

« Parents malgré tout – Accompagnement parental par rétroaction vidéo »,
menée par le Service Spécialisé de la Petite Enfance (SASPE) Reine Astrid de La Hulpe.

DOMAINE ONE DE LA HULPE
Avenue de la Reine 1
1310 La Hulpe
Tél : 02/ 656 08 00
E-mail : jm.caby@one.be

« Parents malgré tout – Accompagnement parental par rétroaction vidéo »,
menée par le Service Spécialisé de la Petite Enfance (SASPE) Reine Astrid de La Hulpe.

DOMAINE ONE DE LA HULPE
Avenue de la Reine 1
1310 La Hulpe
Tél : 02/ 656 08 00
E-mail : jm.caby@one.be

ATD Quart Monde en Belgique

MAISON QUART MONDE DE BRUXELLES
Av. Victor Jacobs, 12
1040 Bruxelles
Accueil général : +32 2 650.08.70
E-mail : contact@atd-quartmonde.be

Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté (RWLP)

Rue Marie-Henriette 12
5000 Namur
Téléphone: +32 81 31 21 17
E-mail: bureau@rwlp.be

NOTES

6. BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages :

- AIT HMAD A., DE VliegHER K., GLOWACZ F., « Parentalité en contexte de violence conjugale : des représentations aux interventions. Protocole d'intervention »
- BAGNAROL R., VERLAEKEN B., « Séparation, divorce et coparentalité : Les nouveaux rôles parentaux dans le contexte de famille d'origine maghrébine » - Recherche-Action sub-sidiée par le Fonds Houtman dans le cadre du thème de la lutte contre la pauvreté et les situations de précarité et menée par l'ASBL Lutte contre l'exclusion sociale et le service communal de médiation locale de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean
- CABY J-M, DE COSTER L (dir), « Recherche-action « Parents malgré tout » - Un accompagnement parental par rétroaction vidéo. Evaluation d'un dispositif thérapeutique original favorisant des liens parent-enfant de qualité et un développement de l'enfant harmonieux en SASPE. », ULB, 2011-2012
- CVFE, SASJ, recherche-action « Parentalité et violence conjugale – Rapport de recherche »
- FOHN B., GEROUVILLE V., FERNANDEZ S., « Projet Seconde Peau – Bilan de fin de projet dans le cadre de la subvention du Fonds Houtman », 2012
- HOUZEL Didier (dir), « Les enjeux de la parentalité », Ministère de l'emploi et de la solidarité, Ramonville Saint Agne, Eres, 1999
- HUMBEEK B., BRACONNIER V., « Modèle d'évaluation de la maltraitance en milieu précaire. La parentalité à l'épreuve de la précarité », L'Observatoire, 46, 56-62
- KEGELS M, COLAIANNI G, GASIA A, LOVO L., « Les Ani-mots – Histoires à lire et à partager... »
- LES C@HIERS DU FONDS HOUTMAN, « Pauvretés, enfances, familles » Numéro spécial n°17, novembre 2013
- NEYRAND GÉRARD, « Monoparentalité précaire et femme sujet ». Eres, 2004
- ONE, ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'AIDE À LA JEUNESSE, DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL AUX DROITS DE L'ENFANT, « Pour un accompagnement réfléchi des familles. Un référentiel de soutien à la parentalité », Bruxelles, ONE, 2012
- SELLENET Catherine, « La parentalité décryptée. Pertinence et dérives d'un concept », Paris L'Harmattan, 2007
- WINNICOTT D.W. « La famille suffisamment bonne », Editions Payot & Rivages, 2010

Sites internet :

- <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/travailvie/eu-silc/pauvrete/>
- http://www.one.be/uploads/tx_ttproducts/datasheet/Rapport_BDMS_Subregional_Brabant_Wallon_2017.pdf
- <http://www.cvfe.be/>

7. ELABORATION DU DOCUMENT

La contribution a été rédigée par un groupe de travail composé de :

- Marylène Delhaxhe, conseillère pédiatre à l'ONE, membre du Comité de Gestion du Fonds Houtman au moment des recherches-action « Pauvretés, Enfances, Familles »
- Gaëlle Rogier, Delphine Jouret, Aurélie Dupont, Sarah Trillet, gestionnaires de projets de soutien à la parentalité à la Direction Recherches et Développement, qui se sont succédées pour la réalisation du document.

En collaboration avec Christelle Bornauw, attachée à la communication au Fonds Houtman.

Partant

- Des projets développés par cinq équipes de recherches soutenues par le Fonds Houtman dans le cadre des projets « Pauvreté » 2010-2013
- Des principes et balises développés dans le document noyau du référentiel de soutien à la parentalité ;
- De l'expérience amenée par les équipes de recherches ayant participé aux journées d'échanges d'expériences
- De l'exposé et des réflexions présentées lors du colloque du Fonds Houtman du 28 novembre 2013

Une première version du document a été soumise au Fonds Houtman, aux cinq équipes de recherches ainsi qu'au groupe projets référentiel pour une relecture attentive et des suggestions d'amélioration

Si nous ne pouvons les citer nommément ici, nous tenons à vivement remercier chacun d'eux pour leur implication dans le processus d'ajustement du document.

Enfin, le document a été validé par le Comité d'accompagnement stratégique du référentiel, composé de :

- Jean-Luc Agosti, Directeur général adjoint du Département de l'Accompagnement de l'ONE.
- Liliane Baudart, Administratrice Générale de l'Aide à la Jeunesse.
- Geneviève Bazier, Directrice Recherches et Développement de l'ONE.
- Claudia Camut, Présidente de l'ONE et Membre du Comité de Gestion du Fonds Houtman.
- Bernard De Vos, Délégué Général aux Droits de l'Enfant.
- Dominique Fievez, Directrice générale adjointe du Département Accueil de l'ONE.
- Benoît Parmentier, Administrateur Général de l'ONE.
- Myriam Sommer, Membre du Comité de Gestion du Fonds Houtman

Merci au Fonds Houtman de soutenir l'élaboration et la diffusion du référentiel et de ses satellites.

Que celles et ceux qui se sont mobilisés pour que ce document aboutisse trouvent ici l'expression de notre gratitude.



Chaussée de Charleroi 95 - 1060 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 542 12 11 / Fax : +32 (0)2 542 12 51
info@one.be - ONE.be

Éditeur responsable : Benoît PARMENTIER
N° d'édition : D/2019/74.80/69
DOCBR0052



Avec le soutien du FONDS HOUTMAN



Rejoignez-nous sur

ONE.be